

Conseil Municipal du mercredi 14 décembre 2022.

Présents : Hauchart Nicole – Borrel Serge – Pouillen Mireille – Ryan-Schubert Corine – De Collasson Hugues – Pouillen Alain – Bostborge Salma – Giraudot Stéphanie – Barbier Henri – Brun Eric – Pinel Christiane – Lartigaud Patrice – Massard Michel - Zolotoff Pascale.

Début de séance : 18h00

Ordre du jour :

1) CRAC Assemblia au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de l'étude de la résiliation anticipée du contrat de concession qui nous lie à ASSEMBLIA pour l'écoquartier, nous avons rencontré son représentant, Mr Barandon le 06 novembre : nous avons décidé de conserver la vocation d'habitat, telle que la définit le SCOT ; sur une surface d'environ 2 hectares.

Pour rappel, une partie appartient déjà à la commune, tandis que l'autre est détenue par l'EPF, elle est partiellement aménagée.

L'estimation actuelle du prix de rachat des parcelles (à ce jour jamais vendues), de l'écoquartier reviendrait à 246.000€ TTC.

Pour information, la participation totale de la commune pour l'ensemble de ce projet aura coûté 336.000€ HT.

Il est convenu avec ASSEMBLIA d'établir un échancier de 2022 à 2028 ; avec des annuités de 41.000€/an TTC. Début 2023, une nouvelle entrevue est programmée pour en affiner les modalités.

Le CRAC (Comptes de résultats aux communes) est un document administratif à signer chaque année.

Une convention est également à passer avec le SIVOM, pour ce qui concerne l'entretien des tabourets.

➤ Approbation du CRAC au 31/12/22 à l'unanimité.

2) Convention avec la SNCF pour la gestion des ponts.

En 2021, la SNCF a contrôlé le pont de la Chaume, et nous avons demandé à ce que le tonnage autorisé pour le passage des véhicules soit descendu à 3.5 tonnes. Le pont n'est plus adapté pour le passage des engins agricoles et des véhicules de transport actuels.

La SNCF propose donc une convention pour gérer cet ouvrage d'art qui appartient à la commune : la SNCF organiserait la rénovation, en assurerait la maintenance et la surveillance.

La commune, quant à elle, aurait la charge de l'entretien du revêtement de la voie de circulation, et des barrières de protection.

- **Approbation à l'unanimité pour la signature de cette convention avec la SNCF.**
-

3) Travaux au Musée de l'Automobile .

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offre pour les travaux du Musée de l'Auto, environ 30 consultations d'entreprise ont eu lieu sur la plateforme ; et 13 dossiers de candidature ont été déposés.

8 ont concerné le lot désamiantage, 1 la couverture, 1 l'isolation et 1 pour le projet photovoltaïque.

La commission a clôturé l'appel d'offre au 1^{er}/12, et après étude, a choisi de retenir les entreprises suivantes :

- Désamiantage : société DTECH (Lezoux) pour un devis de 27.278.96€ HT.
- Couverture : société SUCHEYRE (Volvic) pour un devis de 65.595.00€ HT.
- Isolation : société SAPI (Genay – 69) pour un devis de 41.905.00€ HT.
- **Pour un total de 133.778.96€ HT**

Le projet photovoltaïque est, pour le moment, en attente de réalisation d'une étude de faisabilité et de financement.

Nous sommes toujours en attente du rapport de l'expert d'assurance, qui est passé le 15 juin.

- **Le résultat de l'appel d'offre est voté à l'unanimité.**
-

4) Décision modificative du budget commune.

Décision de modification du budget de la commune pour le budget de renouvellement des jeux de l'école.

Des lignes de budget non attribuées peuvent être dédiées au provisionnement des jeux.

- **La modification est votée à l'unanimité.**

5) Travaux d'entretien dans la forêt communale.

Information : c'est la commune qui est en charge de l'entretien des lisières, accotements, et talus des routes d'accès de la forêt communale.

Plutôt que de faire appel à l'ONF pour un montant de 900€ TTC, nous préférons les assumer avec l'équipe technique de la commune.

Nous avons rencontré Dimitri Blanchard, qui nous a rassurés sur la santé de notre forêt.

6) Ajustement du prix facturé du chauffage de la Salle des Fêtes.

Le prix de la tonne de pellets a doublé : il est maintenant de 525€.

A partir du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de passer de 20€ à 40€ de participation au chauffage, lors des locations de la salle des fêtes,

➤ Augmentation de la participation au chauffage votée à l'unanimité.

7) Convention pour l'élaboration d'un document de communication.

Proposition de réalisation d'un document de communication à présenter pour les vœux 2023.

Depuis quelques mois, nous avons besoin d'un chef de projet qui puisse suivre les projets de la commune ; car nous avons une feuille de route dense et chronophage. Ce document viendrait en appui pour un bilan d'étape à mi-mandat : d'où l'on vient, où nous en sommes, et ce vers quoi on tend.

Il est important de partager nos actions avec les Bellenavois et de prendre le temps de communiquer.

Le document serait présenté succinctement à la cérémonie des vœux, puis serait distribué aux habitants de Bellenaves.

- Interruption de séance à 18h55, pour permettre à Margaux Walck de se présenter et de définir le projet.
- Reprise de séance à 18h59.

➤ Vote à l'unanimité pour solliciter le cabinet MW Conseil , pour un devis de 1000€.

8) Autorisation de paiement d'investissement avant le vote du budget 2023.

Tant que le budget 2023 n'est pas voté, nous sommes dans l'impossibilité d'engager les premières dépenses pour les travaux de la salle des fêtes et du Musée.

La préfecture nous autorise donc à engager 25% du montant total des travaux en 2022, afin de pouvoir honorer la facture de Maîtrise d'œuvre de la salle de fêtes qui interviendra au premier trimestre 2023 ; ainsi que des honoraires concernant le Musée.

➤ **Vote à l'unanimité d'autorisation de paiement d'investissement avant le vote du budget 2023.**

9) Questions diverses.

a. Etat d'avancement des projets photovoltaïques

Il y a 2 projets : Le hangar des Tavaillons et le Pain-Bénit.

Un appel à manifestation d'intérêt est passé dans la presse ; et le cahier des charges a été publié sur le site de la commune.

La parution va durer environ 1 mois, jusqu'au 05 janvier.

Si personne d'autre ne se manifeste, nous signerons avec l'entreprise AMARINCO, qui a déjà fourni un dossier complet ; ainsi que le cahier des charges.

b. Plantation de la haie des Bruyères.

Le 21 janvier prochain, sauf intempéries, la plantation de 600 plants sera mise en place sur une longueur de 300m.

Mobilisation des bénévoles.

c. Projet de partenariat avec Auvergne Habitat.

Nous avons rencontré très récemment les personnes en charge de la réhabilitation des appartements de la société Auvergne Habitat, qui gère les appartements situés au-dessus de Casino.

Une étude globale avec un cabinet d'architecte et Maitrise d'œuvre va être mandatée pour les logements et le magasin CASINO. L'étude portera sur la totalité de l'îlot englobant appartements, magasins, mairie et ancien presbytère, ainsi que la grange derrière l'église. L'objectif est de définir un projet urbain global.

Au premier trimestre 2023, le cabinet d'architecte sera choisi.

Un projet sommaire sera soumis en septembre 2023.

Les frais seront partagés 50/50, et réajustés en fonction du montant des travaux de chacune des parties.

Les logements, le magasin Casino feront partie d'un ensemble intégrant la Mairie, la grange et l'ancien presbytère.

d. **Les membres du Conseil Municipal sont invités à visiter le site IMERYS** à Echassières, le samedi 17 décembre.

e. **Organisation des vœux** de la Mairie : le 27 janvier à 18h30 en salle des fêtes

f. **Foyer- Logement.**

Un directeur de transition vient de prendre ses fonctions au Foyer-logement.

Celui-ci va remettre un rapport au bout d'un mois, et va nous accompagner auprès des financeurs, tout en nous faisant profiter du cadre légal et réglementaire qu'il connaît parfaitement.

Fin de séance à 19h42.